



Les éléments clés pour la maintenance d'un cabinet médical

Hygiène et désinfection

- **Nettoyage quotidien** des surfaces, des équipements médicaux et des zones communes pour prévenir les infections.
- **Désinfection régulière** des instruments et zones critiques.
- **Stérilisation des instruments** après chaque utilisation conformément aux protocoles en vigueur.
- **Application stricte des précautions standards.**

Sécurité incendie

- **Vérification annuelle** des extincteurs, alarmes incendie et issues de secours.
- **Registre de sécurité à jour** (consignes, attestations de contrôle).
- **Formation du personnel** et exercices d'évacuation réguliers.

Gestion des consommables et stocks

- **Suivi rigoureux** des stocks de consommables médicaux pour éviter les ruptures.
- **Vérification des dates de péremption** des produits médicaux et pharmaceutiques.

Systèmes techniques et équipements

- **Vérification annuelle** de l'électricité par organisme agréé
- **Inspection régulière de la plomberie** et réseaux sanitaires pour prévenir les fuites et contaminations.
- **Inspections régulières des CVC** (chauffage, ventilation, climatisation) et changement des filtres.
- **Équipements médicaux** : calibration périodique et maintenance préventive (ECG, échographes, autoclaves).

Installations électriques et plomberie

- **Contrôles réguliers** des installations pour prévenir les risques électriques et les fuites d'eau.
- **Entretien des systèmes de plomberie** pour garantir un approvisionnement en eau propre et éviter les obstructions.

Réparation et entretien des locaux

- **Réparations rapides** des dommages aux murs, sols et mobilier pour maintenir un environnement accueillant.
- **Entretien des espaces extérieurs** pour garantir l'accessibilité et la sécurité des patients.

Déchets d'activité de soins (DASRI)

- **Tri immédiat et stockage** dans des emballages conformes.
- **Délais réglementaires de stockage** : 72 h si >100 kg/semaine, 7 jours si >15 kg/mois, jusqu'à 3 mois si ≤5 kg/mois (6 mois pour perforants).
- **Traçabilité obligatoire** : bordereaux CERFA, conservation 3 ans.

Chambre blanche (cas particulier)

- **Installation possible mais très encadrée** (normes ISO 14644, ventilation, SAS, surfaces lessivables).
- **Limitée aux actes autorisés en cabinet** : gestes simples sans anesthésie lourde (biopsies superficielles, petites chirurgies locales).
- **Nécessite une déclaration de lieu d'exercice**, parfois une demande d'autorisation à l'ARS, et une RCP adaptée.

Documentation et suivi

- **Tenue de registres** pour documenter toutes les interventions, contrôles et réparations, afin d'assurer la traçabilité et démontrer la conformité..
- **Suivi régulier** du respect des calendriers d'entretien et des normes en vigueur.

